

Le coût des sacs va exploser

MARTIGNY Le Conseil général, unanime, dit oui au nouveau règlement communal sur la gestion des déchets. Eliminer ses ordures coûtera nettement plus cher à partir du 1^{er} janvier 2018.

PASCAL GUEX

Le contribuable martigneraïn sait désormais grosso modo combien lui coûtera le traitement de ses ordures à partir de janvier 2018. Le Conseil général vient en effet d'accepter à l'unanimité le règlement communal sur la gestion des déchets. Sans avoir eu vraiment une large marge de manœuvre. «Notre commune doit respecter le principe du pollueur payeur et le statu quo actuel n'est plus possible», rappelle ainsi Céline Coquoz, porte-parole du groupe démocrate-chrétien.

Des mesures d'accompagnement

Notamment chargé de l'environnement, le conseiller communal René Quiros (PDC) n'a d'ailleurs eu aucune peine à convaincre le législatif octodurien d'adhérer à un projet respectant la législation fédérale qui impose de prélever une taxe auprès de ceux qui sont à l'origine des déchets. Et ce, même si ce changement d'habitude va générer une augmentation sensible des coûts. «En se référant à l'expérience d'autres communes romandes ayant déjà introduit un tel règlement (Vevey, Bulle, Payerne), nous avons estimé qu'une famille de quatre personnes aura besoin de trois sacs à 1 fr. 90 par semaine. Ajouté à la taxe de base, cela représentera une dépense annuelle proche des 400 francs», estime René Quiros. Soit pas loin du double du montant actuellement facturé par logement à Martigny (216 francs). «Mais ce tarif devrait, au final, tout de même se situer parmi les plus attractifs du canton, pronostique le conseiller communal octodurien. Notamment parce que les tarifs de la SATOM où Martigny achemine ses ordures sont plus attrac-



Pour jeter ses ordures, une famille de Martigny de 4 personnes devra payer près de 400 francs à partir du 1^{er} janvier 2018. Contre 216 francs aujourd'hui. LE NOUVELLISTE

tifs que ceux de l'Usine de traitement des ordures du Valais central à Uvrier.»

d'étudier des mesures d'accompagnement tant aux niveaux environnemental que social pour

«qu'une commission thématique regroupant divers acteurs de la ville (jeunes parents, entrepreneurs et personnes du troisième âge) puisse contribuer à améliorer encore ce nouveau système.» Comme le PLR et le PDC, le PS-Alliance de gauche soutient également ce nouveau règlement. A une légère nuance près, détaillée par la conseillère générale Isabelle Darbellay. «La mise en œuvre des mesures environnementales doit intervenir le plus rapidement possible.»

Pour le groupe PS-ADG, la mise à disposition d'écopoints fixes ou mobiles «doit être faite sans tarder». Une proposition qui ne soulève pas franchement l'enthousiasme du Conseil communal.

«Nous étudierons cas par cas, car l'implantation de ces petites déchetteries en pleine ville est problématique. A priori, tout le monde est pour, mais personne ne veut avoir un écopoint sous ses fenêtres», se défend René Quiros. ○



RENÉ QUIROS CONSEILLER COMMUNAL DE MARTIGNY

«A priori, tout le monde est pour. Mais personne ne veut un écopoint sous ses fenêtres.»

Ecopoints en souffrance

René Quiros rappelle que l'offre actuelle, à travers la déchetterie des Verneys, permet déjà à la cité des bords de la Dranse de se situer «pleinement dans la moyenne des communes SATOM en termes de kilos de déchets à traiter par habitant et par an». Ce qui ne va pas empêcher la commune

essayer de soulager la facture des ménages. Par exemple en proposant des chèques «famille» destinés à atténuer les effets de la destruction des couches-culottes qui pèsent sur les sacs d'ordures.

Un souci qui rejoint celui de nombreux élus du législatif. Céline Coquoz souhaite ainsi

TAXE ACTUELLE

Fr. 216.-
par logement

A PARTIR DE 2018

Fr. 1.90
par sac

+ Fr. 75.-

pour la catégorie 1
(logement de
1 à 2,5 pièces)

+ Fr. 93.-

pour la catégorie 2
(logement de
3 à 4,5 pièces)

+ Fr. 103.-

pour la catégorie 3
(logement de
5 pièces et plus)

LE PRIX À PAYER POUR LES ENTREPRISES

► Pour les entreprises de services, la taxe de base a été fixée à 75 francs. Ce montant grimpe à 93 francs pour les établissements publics et à 103 francs pour les PME. La taxe au poids, elle, restant fixée à 400 francs la tonne pesée. ○ PG

MARTIGNY Le Centre de loisirs encourage les Octoduriens à participer à la Fête des voisins le 27 mai.

Une occasion d'afficher votre envie de partager

Les Martigneraïns donnent de nouveau rendez-vous à leurs voisins. Vendredi prochain 27 mai, la cité de bords de la Dranse vivra en effet au rythme de la troisième édition de cette fête orchestrée par le Centre de loisirs et culture de Martigny.

700 participants en 2015

«C'est une occasion particulière de faire connaissance, de développer la convivialité, l'entraide et la solidarité dans votre immeuble, votre quartier», rappelle le responsable du CLCM, Jérémie Lugari. Tout en invitant chacun à devenir l'initiateur d'une telle rencontre. «Il suffit souvent d'un prétexte pour donner l'envie à chacun de rencontrer ses voisins.»

Organisée dans toute l'Europe à la même date et lancée pour la première fois en Octodure à l'occasion du 30^e anniversaire du Centre de loisirs et culture, la Fête des voisins s'organise en collaboration avec la municipa-

lité. «Elle a réuni l'année dernière plus de 700 personnes présentes sur 23 îlots, précise Jérémie Lugari. La force de ce projet? C'est qu'il est organisé par les habitants au pied de leur propre immeuble et que chacun amène une pièce du puzzle, une table, une chaise, une bouteille ou deux ou plus si affinités.»

Responsable du Centre de loisirs et culture, Jérémie Lugari présente l'un des t-shirts à disposition de la population. LDD



Plein de gadgets à disposition

Et pour contribuer au bon déroulement de cet événement, le CLCM met à la disposition de la population un

matériel promotionnel varié: des cartes d'invitation, des affichettes et des flyers. Des t-shirts et des ballons sont également proposés pour agrémenter la décoration. Ce matériel est disponible gratuitement au CLCM. «Sur simple demande, les animateurs vous apporteront le matériel nécessaire à la réussite de votre rencontre.»

La marche à suivre conseillée est simple. «Il suffit d'annoncer sa participation au Centre de loisirs. Vous recevez des affichettes, des cartes d'invitation, du matériel promotionnel et des t-shirts, avant de placer l'affichette reçue dans votre immeuble et de distribuer les cartes d'invitation dans les boîtes aux lettres.» Il ne vous restera plus ensuite qu'à profiter de cet instant de convivialité avec vos voisins le 27 mai dans la soirée. ○ PG

Plus d'infos sur: www.dcm.ch

FIONNAY

Un ouvrier perd la vie

Un ouvrier français de 64 ans a fait une chute mortelle hier jeudi à la centrale hydroélectrique de Fionnay, au-dessus de Bagnes. Vers 16 heures, deux employés d'une entreprise électrique œuvraient à l'installation d'un rotor d'un poids de 85 tonnes, sur le site de la centrale électrique de Fionnay. Lors de la manœuvre, l'un d'eux a glissé et a fait une chute d'environ 4 mètres dans une fosse, indique la police cantonale valaisanne. Grièvement blessée à la tête, la victime a été héliportée par Air-Glaciers à l'hôpital de Sion où il est décédé. ○ ATS

EN BREF

TUNNEL DU GRAND-SAINT-BERNARD

Fermetures nocturnes



En raison des travaux de modernisation du système de ventilation, le tunnel du Grand-Saint-Bernard sera fermé à la circulation durant la nuit, de 22 à 6 heures, du 5 juin au 1^{er} juillet 2016. Il demeurera toutefois ouvert les nuits du vendredi et samedi. Durant cette période, les voitures et les cars pourront transiter par la route du col du Grand-Saint-Bernard. La société italo-suisse d'exploitation du tunnel du Grand-Saint-Bernard, Sisex SA, précise que pour tout renseignement complémentaire, il faut consulter le site internet www.letunnel.com ou appeler les salles de contrôle, opérationnelles 24/24 h, au +4127 788 44 00 ou +39 0165 780 902. ○ OR

AGENDA

MARDI 24 MAI Les candidats PDC

MARTIGNY Le Parti démocrate-chrétien de Martigny désigne ses candidats au Conseil communal, au Conseil général ainsi qu'à la bourgeoisie ce mardi 24 mai. Rendez-vous à la salle communale dès 19 h pour l'apéritif, puis, pour l'assemblée proprement dite, à 19 h 30. A la fin des débats, raclette offerte à tous les participants.

21 ET 22 MAI Féeries du Nil

SALVAN Samedi 21 mai, à 20 h et dimanche 22 mai, à 17 h à la salle José Giovanni, spectacle cabaret de danse orientale «Féeries du Nil». Informations et réservations au 076 307 28 21.